

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
28 janvier 2013

---

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 73

présenté par  
Mme Abeille

-----

**TITRE**

Après le mot :

« relative »,

rédiger ainsi la fin du titre :

« à la sobriété en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de mentionner dans le titre de la proposition de loi un objet plus conforme aux objectifs poursuivis.